



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 11

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Didier DAINE, Alain KUTOS, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL.

Etaient Absents excusés : Messieurs Guy ATSE (pouvoir à Madame Marta BEILIN), Monsieur Jean-Claude BERNAY (pouvoir à Didier DAINE), Mesdames Frédérique STEAD (pouvoir à Monsieur Philippe MICHEL) Albana WANNER (pouvoir à Madame Stéphanie SAVILL).

Secrétaire de séance : Madame Marta BEILIN

### **A.V.E.C / MISSION LOCALE - RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ACCORD 2023-2025**

Vu L'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDERANT que l'action d'insertion des jeunes constitue une des priorités municipales,

CONSIDERANT que la Mission Locale s'inscrit dans cet objectif et s'adresse de façon spécifique aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, en leur proposant une offre de services différenciée avec une priorité pour les publics les plus en difficulté,

CONSIDERANT que l'accompagnement renforcé de la Mission Locale en matière d'accueil, d'orientation, d'information en faveur des jeunes les plus fragilisés et les plus éloignés de l'emploi est un élément essentiel dans la lutte contre l'exclusion,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2023

Application agréée E.legalite.com

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, 9 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Alain KUTOS), 1 Abstention  
(Monsieur François BRIANDET)

VALIDE le renouvellement du protocole d'accord 2023-20265 avec la Mission Locale de  
Cergy-Pontoise.

AUTORISE Madame le Maire à signer le renouvellement du protocole d'accord 2023-2025  
avec l'association A.V.E.C/Mission locale de Cergy-Pontoise.

IMPUTER chaque année la dépense de 747 euros au chapitre 11.

Secrétaire de Séance  
Marta BEILIN



Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2023

Application agréée E.legalite.com